



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/249/Add.2
8 février 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE A
L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION

FINANCEMENT DE LA MISSION DE VERIFICATION
DES NATIONS UNIES EN ANGOLA

Additif

Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (A/43/249/Add.1). Au cours de l'examen de la question, des représentants du Secrétaire général lui ont fourni des informations supplémentaires.
2. La Mission de vérification des Nations Unies en Angola a été constituée en application de la résolution 626 (1988) du Conseil de sécurité, en date du 20 décembre 1988, pour une période de 31 mois. Par cette même résolution, le Conseil a décidé que les arrangements concernant la constitution de la Mission entreraient en vigueur dès que l'accord tripartite entre la République populaire d'Angola, la République de Cuba et la République sud-africaine, d'une part, et l'accord bilatéral entre la République populaire d'Angola et la République de Cuba, d'autre part, seraient signés. Les deux accords en question (S/20345 et A/43/939-S/20346) ont été signés le 22 décembre 1988. D'après le Secrétaire général, le mandat de la Mission, tel qu'il est énoncé au paragraphe 2 du rapport A/43/249/Add.1 serait "de vérifier le repli vers le nord et le retrait graduel et total des forces cubaines du territoire angolais, selon le calendrier convenu entre l'Angola et Cuba".
3. Pour financer les dépenses immédiates de la Mission, le Secrétaire général a demandé au Comité consultatif, conformément à la résolution 42/227 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1987, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice biennal 1988-1989, l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant maximum de 4,2 millions de dollars. Cette autorisation lui a été accordée.

4. Le rapport du Secrétaire général (A/43/249/Add.1) comprend des sections sur les prévisions de dépenses pour la période allant du 3 janvier 1989 au 2 août 1991, y compris des informations sur le plan d'opérations de la Mission et les hypothèses générales sur la base desquelles le coût des opérations a été calculé (par. 6 à 10), et sur la gestion financière de la Mission (par. 11 et 12). Les annexes I à III du rapport donnent le détail des dépenses prévues. En outre, l'annexe IV contient des informations sur les prévisions de dépenses pour la période de 19 mois commençant le 3 janvier 1990. Les décisions à prendre par l'Assemblée générale à la reprise de sa quarante-troisième session en vue du financement de la Mission sont résumées au paragraphe 13 du rapport.

5. Lorsqu'il a examiné le rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a concentré son attention sur les prévisions de dépenses pour la période initiale de 12 mois commençant le 3 janvier 1989. Le Comité note que les explications concernant les prévisions de dépenses pour la période de 19 mois commençant le 3 janvier 1990 sont données à titre d'information uniquement et compte recevoir au cours de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale un nouveau rapport du Secrétaire général qui lui permettra de prendre une décision sur les autres dépenses afférentes à la Mission.

6. Au paragraphe 6 de son rapport, le Secrétaire général indique que pour la période de 31 mois allant du 31 janvier 1989 au 2 août 1991, le montant brut des dépenses relatives à la Mission est estimé à 19,4 millions de dollars (montant net : 18,8 millions de dollars), y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 4,2 millions de dollars déjà demandée au Comité consultatif (voir plus haut par. 3). Le Secrétaire général indique que sur ce total, 9,2 millions de dollars (montant net : 9 millions de dollars) représentent les dépenses des 12 premiers mois, qui vont du 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990, et 10,2 millions de dollars (montant net : 9,8 millions de dollars) une estimation préliminaire des dépenses des 19 mois allant du 3 janvier 1990 au 2 août 1991 (voir plus haut, par. 5). On trouvera dans le tableau ci-après des informations concernant les prévisions de dépenses pour la période de 12 mois allant du 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990, et les estimations préliminaires des dépenses de la période de 19 mois allant du 3 janvier 1990 au 2 août 1991.

Prévisions de dépenses pour la période de 31 mois allant
du 3 janvier 1989 au 2 août 1991

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Du 3/I/89</u> <u>au 2/I/90 -</u> <u>12 mois</u>	<u>Du 3/I/90</u> <u>au 2/VIII/91 -</u> <u>19 mois</u>	<u>Total</u>
1. <u>Observateurs militaires</u>			
a) Indemnités de subsistance (missions).....	2 806	4 100	6 906
b) Frais de voyage	301	770	1 071
c) Indemnités d'habillement (uniforme)	14	15	29
	<u>3 121</u>	<u>4 885</u>	<u>8 006</u>
2. <u>Personnel civil</u>			
a) Traitements du personnel recruté sur le plan international	616	929	1 545
b) Traitements du personnel recruté sur le plan local	117	182	299
c) Dépenses communes de personnel ...	557	834	1 391
d) Indemnités de subsistance (missions)	1 476	2 121	3 597
e) Frais de voyage	112	131	243
	<u>2 878</u>	<u>4 197</u>	<u>7 075</u>
3. <u>Entretien des locaux</u>			
a) Entretien des locaux	19	31	50
b) Eclairage, chauffage, énergie et eau	24	38	62
c) Produits d'entretien	6	8	14
	<u>49</u>	<u>77</u>	<u>126</u>

/...

	<u>Du 3/I/89</u> <u>au 2/I/90 -</u> <u>12 mois</u>	<u>Du 3/I/90</u> <u>au 2/VIII/91 -</u> <u>19 mois</u>	<u>Total</u>
4. <u>Achat de matériel de transport</u>			
a) Véhicules	705	-	705
b) Pièces de rechange pour les véhicules	71	90	161
c) Carburants et lubrifiants	55	88	143
d) Matériel de réparation des véhicules	55	-	55
e) Assurance des véhicules	17	28	45
	<u>903</u>	<u>206</u>	<u>1 109</u>
5. <u>Achat de matériel et de services de communication</u>			
a) Matériel de communication	833	-	833
b) Groupes électrogènes	164	-	164
c) Matériel d'entretien et de réparation	80	-	80
d) Fournitures et pièces de rechange pour les systèmes de communication	80	19	99
e) Téléphone, télex, boîte postale et valise diplomatique	31	49	80
	<u>1 188</u>	<u>68</u>	<u>1 256</u>
6. <u>Matériel divers</u>			
Mobilier et matériel de bureau ...	<u>130</u>	<u>-</u>	<u>130</u>

	<u>Du 3/I/89</u> <u>au 2/I/90 -</u> <u>12 mois</u>	<u>Du 3/I/90</u> <u>au 2/VIII/91 -</u> <u>19 mois</u>	<u>Total</u>
7. Fournitures et services			
a) Vérification externe des comptes	10	10	20
b) Dépenses de représentation	6	9	15
c) Services divers	17	28	45
d) Fournitures et services médicaux	25	40	65
e) Fournitures de bureau	25	40	65
f) Abonnements	8	12	20
g) Uniformes et fournitures diverses	17	28	45
	<u>108</u>	<u>167</u>	<u>275</u>
8. Fret	469	31	500
9. <u>Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</u>	116	184	300
10. <u>Contributions du personnel</u>	231	365	596
Total, lignes 1 à 10	<u>9 193</u>	<u>10 180</u>	<u>19 373</u>
11. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(231)	(365)	(596)
Total net	<u>8 962</u>	<u>9 815</u>	<u>18 777</u>

/...

7. Le Comité consultatif note que, dans l'annexe II de son rapport, le Secrétaire général estime à 3 121 000 dollars les dépenses afférentes aux 70 observateurs militaires qui, à un moment ou à un autre, seront affectés à la Mission. Il note aussi, à l'alinéa a) du paragraphe 9, qu'"il faudra peut-être revoir les chiffres actuels à la hausse, en fonction du nombre de ports et d'aéroports qui seront effectivement utilisés pour le retrait d'Angola des forces cubaines et de leur matériel". Aux paragraphes 11, 12, 13 et 15 ci-après, le Comité consultatif recense les domaines où des économies sont possibles. Il espère que l'on en tiendra compte lorsqu'on évaluera les besoins additionnels (voir plus loin, par. 16).
8. Le crédit de 2 878 000 dollars prévu pour couvrir les traitements et les dépenses communes du personnel civil pendant les 12 premiers mois (voir A/43/249/Add.1, annexe II, rubrique 2) a été calculé sur la base de 26 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (voir annexe III), à savoir 3 postes d'administrateur (1 D-2, 1 P-5 et 1 P-4) et 23 postes d'agent du Service mobile ou d'agent des services généraux, et de 12 postes d'agent recruté sur le plan local. Le Comité note que le poste D-2 est celui du Chef du Groupe d'observateurs militaires.
9. Le Secrétaire général estime à 557 000 dollars les dépenses communes de personnel figurant à la rubrique 2 c) et à 1 476 000 dollars les indemnités de subsistance (missions) figurant à la rubrique 2 d). Le Comité consultatif a l'intention d'examiner ces chiffres de plus près sur la base des dépenses effectives et de revenir sur cette question lorsqu'il examinera les besoins ultérieurs de la Mission.
10. A la rubrique 3 de l'annexe II, le Secrétaire général prévoit un crédit de 49 000 dollars pour l'entretien des locaux. S'étant enquis du montant des loyers, le Comité consultatif a été informé que les autorités du pays hôte fourniront à leurs frais les locaux à usage de bureau dont la Mission aura besoin, comme il est indiqué à l'alinéa b) ii) du paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général. C'est pourquoi le budget de la Mission ne comporte aucun crédit à ce titre. Cependant, comme il a appris qu'on avait du mal jusqu'ici à trouver des locaux adéquats, le Comité consultatif demande à être informé de l'évolution de la situation qu'il entend surveiller de près.
11. Le Secrétaire général chiffre à 903 000 dollars les frais d'achat de matériel de transport (rubrique 4). Cette dépense, qui sera effectuée pendant la période initiale de 12 mois, suffira à couvrir les besoins de la Mission en véhicules et en matériel de réparation et d'entretien pendant tout son mandat. Etant donné la nature de ce dernier, le Comité consultatif se demande si tous les véhicules prévus, notamment les jeeps, seront vraiment nécessaires. A son avis, des économies pourraient être réalisées dans ce domaine, ce qui entraînerait également une réduction des crédits prévus pour les carburants et lubrifiants et l'assurance des véhicules.

12. Le montant de 903 000 dollars demandé à la rubrique 4 comprend un crédit de 117 500 dollars pour les frais de transport. Il a été précisé au Comité que cette somme servirait à affréter un avion pour transporter en Angola le premier lot de véhicules dont la Mission aura besoin. Or, à la rubrique 8 (Fret), le Secrétaire général prévoit également 450 000 dollars pour le transport par avion de véhicules et de matériel de communication jusqu'en Angola. Le Comité est d'avis qu'il faudrait envisager de recourir à des moyens de transport plus économiques et qu'on pourrait réaliser des économies substantielles sur les frais de transport du matériel et des fournitures.
13. Le Secrétaire général estime à 1 188 000 dollars le montant total des ressources nécessaires à l'achat de matériel et de services de communication (A/43/249/Add.1, annexe II, rubrique 5). Etant donné la nature de la Mission (voir également le paragraphe 11 ci-dessus), le Comité consultatif n'est pas convaincu que le matériel énuméré aux alinéas a) et c) de la rubrique 5 soit nécessaire dans les quantités indiquées. En outre, le Comité n'a pas été en mesure de s'assurer que le prix unitaire de certains articles correspondait au plus bas prix pratiqué sur le marché. Par exemple, on trouve à l'alinéa c) quatre bancs d'essai au prix de 6 400 dollars, quatre tabourets à 2 000 dollars et deux boîtes à outils à 2 400 dollars. Le Comité estime que, moyennant une gestion prudente et un contrôle strict, des économies sont possibles dans ce domaine.
14. Dans le contexte des paragraphes 11 et 13 ci-dessus, le Comité consultatif ne doute pas que des dispositions appropriées soient prises en ce qui concerne l'affectation ultérieure du matériel acheté pour la Mission de vérification des Nations Unies en Angola, notamment son utilisation dans le cadre d'autres missions lorsque le mandat de celle-ci viendra à expiration.
15. Moyennant une gestion prudente et un contrôle strict, on peut également réaliser des économies au titre des fournitures et services, dont le coût est estimé à 108 000 dollars (rubrique 7).
16. Aux paragraphes 11, 12, 13 et 15 ci-dessus, le Comité consultatif a indiqué des domaines où l'on pouvait réaliser des économies, étant entendu que cette opération, par sa nature et par ses besoins, diffère des autres opérations des Nations Unies. Cependant, faute d'une expérience concrète, le Comité ne recommande pas, à ce stade, une réduction des prévisions du Secrétaire général. Le Comité ne doute pas que le nouveau rapport que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale, à sa quarante-quatrième session, sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola comprendra des renseignements sur l'exécution du budget de la Mission, et notamment sur les économies susceptibles d'être réalisées; le Comité consultatif en tiendra compte lors de son examen des besoins à venir de la Mission.
17. Cela étant, le Comité recommande que les dépenses d'un montant brut de 9 193 000 dollars (montant net : 8 962 000 dollars) prévues par le Secrétaire général pour la période allant du 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990 soient approuvées. Ce montant comprend la somme des engagements de dépenses autorisées antérieurement par le Comité, soit 4,2 millions de dollars.
